

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :
26 mars 2024

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - DENOYELLE M. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Procurations :

M^{me} FROMONT V pour M^{me} DELAVAL MF.
M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.
M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

Secrétaire de séance : M^{me} MORELLE V.

OBJET : Budget eau et assainissement – approbation du compte de gestion du receveur 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Cambrai et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	148 505.87
Titres de recettes émis	25 479.00
Réduction de titres	0.00
Recettes nettes	25 479.00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	148 505.87
Mandats émis	41 522.81
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	41 522.81
Résultats de l'exercice (déficit)	- 16 043.81 *

**ne tient pas compte des reports de l'année précédente (excédent de 61 176.87 €). Soit un résultat de clôture d'investissement de 45 133.06 €.*

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	MONTANT EN EUROS
Prévisions budgétaires	200 227.44
Titres de recettes émis	137 828.81
Réduction de titres (annulation, changement imputation...)	555.57
Recettes nettes	137 273.24
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	
Autorisations budgétaires totales	200 227.44
Mandats émis	93 440.98
Annulation de mandats	0,00
Dépenses nettes	93 440.98
Résultats de l'exercice (excédent)	43 832.26 **

*** ne tient pas compte de l'excédent reporté de l'année précédente de 63 194.44 €. Soit un résultat de clôture de fonctionnement de 107 026.70 €.*

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

- Approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du service des eaux et assainissement pour le même exercice ;
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 12 voix -M. DUEZ P. -M. FOVEZ A. -M ^{me} DELAVAL MF. -M. BILLOIR R. -M ^{me} MORELLE V. -M. NIEUWJAER M.* -M. DENOYELLE M. -M. DECEUNINCK R.* -M ^{me} SOURDEAU A.* -M ^{me} FROMONT V.* -M ^{me} RUELLE N. -M ^{me} BRENDLER L. * par procuration	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix -M. DUQUESNOY A.
--	--------------------	-----------------	--

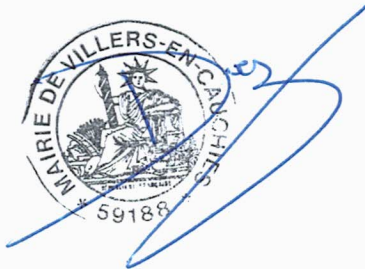
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Véronique MORELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication sur le site internet de la commune le

16 AVR. 2024

16 AVR. 2024



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr